

Chion-Ducollet à travers quelques lettres personnelles inédites.

Chion-Ducollet a marqué la vie publique de La Mure pendant 40 ans, de son arrivée en 1881 où il a repris une étude de notaire, jusqu'à son décès en 1920.

Il a été adjoint en 1882-83, maire pendant 25 ans de 1886 à 1912, conseiller général pendant 18 ans de 1895 à 1913, député pendant une législature de 1906 à 1910, président de nombreuses associations, comités, commissions...

Pourquoi s'est-il senti investi d'une mission ? Faire de La Mure une ville moderne dotée de toutes les infrastructures nécessaires ? Il sera plus gestionnaire que pur politique, homme de gauche, il ne sera jamais militant dans un groupe, sa religion était la République, on peut dire qu'il était un républicain intégriste.

Dans le climat bouillonnant du début de la troisième République qui éloigne l'Eglise du temporel, Chion-Ducollet n'a pas été ménagé par la critique et les injures amplifiées par sa personnalité et son patronyme "Chion" auquel il avait fait ajouter "Ducollet" du nom de son village natal de l'autre côté du Drac.

Une interprétation mensongère d'un arrêté municipal lui avait valu une campagne de presse nationale dont deux fois la première page du Figaro avec moqueries et injures. Durant ces épisodes désagréables il a toujours "gardé la face" et suivi son chemin. Dans les documents officiels il est difficile de trouver l'homme qui se cache derrière le politique, d'où l'intérêt de sa correspondance moins officielle où il fend l'armure.

Lettre à Claude Joseph Antoine Marmonier (1845 - 1916), juge de paix.

Chion-Ducollet est juge suppléant au tribunal de La Mure, les juges titulaires ont souvent été des opposants politiques et lui ont mené la vie dure. Il les qualifie dans sa lettre de "misérables". Il évoque le juge Perrin mais il aurait pu parler du juge Darnaud qui vient de quitter La Mure, ce dernier avait pris un jugement plutôt politique en relaxant l'abbé Morel et les neuf demoiselles qui avaient été verbalisés, ce qui avait fortement attisé le déchaînement contre le maire.

Dans cette lettre personnelle¹, il est heureux d'avoir un nouveau juge qui partage ses idées.

La Mure, le 5 février 1897

Mon cher Ami,

Permettez-moi de vous féliciter d'avoir bien voulu accepter le poste de juge de paix à La Mure.

Vous avez, paraît-il, cette nomination et je m'empresse d'ajouter que je la dois moi même ainsi que mon grand et beau Canton, à l'intervention de M. Dubain Procureur Général. Je n'ose adresser mes remerciements à notre P. G., ni lui faire une visite à ce sujet, car il pourrait prendre ma démarche de mauvaise part, en tant que chef du Parquet de la Cour.

Nous lui devons de plus de vous avoir présenté pour le poste de La Mure lors du départ de M. Darnaud, et si vous n'êtes pas des nôtres depuis 1894, ce n'est point ma faute.

Ma santé très ébranlée par les travaux considérables de mes nombreuses charges, et plus encore par les tracas et les ennuis de toutes sortes, commence à se rétablir. Votre arrivée ici achèvera de me remettre.

Vous n'imaginerez jamais ce que j'ai souffert avec les misérables qui s'appellent : Bérard, Darnaud et Perrin ! ce dernier a poussé la méchanceté jusqu'à commettre plusieurs attentats contre

1. Cette lettre nous a été confiée par Monique Paris, arrière petite fille de Claude Marmonier. Elle nous dit que son aïeul était Franc-Maçon, libre penseur et politiquement à gauche.

Les relations entre ces deux hommes ne seront pas toujours bonnes, lors du procès du "crieur du journal La république de l'Isère" le juge ne suivra pas les conclusions du maire, mais il sera contredit par la cour de cassation qui modifiera le jugement.

mon honneur et celui de ma famille et il l'a fait impunément.

S'il avait réussi, comme il s'en était vanté, à me déshonorer, à me ruiner de toutes façons, et à me faire déguerpir de La Mure, il aurait certainement été récompensé de son beau zèle, il a échoué. Pour toute punition, il a été changé sans avancement.

Son départ a fait pousser un soupir de soulagement à tous les honnêtes gens du Canton, et de la ville de La Mure. Il laisse ici la plus triste des réputations : Calomniateur, vil policier, foncièrement méchant et injuste, ayant le cerveau touché par la monomanie du crime, trompant ses chefs instinctivement.

Venez donc, mon cher Ami, en toute tranquillité dans ce beau pays assoiffé de liberté, de justice et du désir d'avoir un juge de paix digne de ce beau nom, vous y serez reçu à bras ouverts.

Me voila avec un intérim de trois mois. J'ai rendu quelques jugements, concilié surtout beaucoup de plaideurs. Il n'y a pas jusqu'aux contrevenants de simple police qui n'aient tenu à me donner des preuves de leur bon vouloir à suivre mes conseils paternels et mes avertissements de sévérité.

En un mois, j'ai eu deux citations ! A ma dernière audience civile 4 cartes d'ami ! Canton de 13 000 âmes et plus ! et à la dernière de simple police 3 affaires nouvelles ! Voila des résultats !

Amis et ennemis ont été traités et le sont toujours sur un pied d'égalité absolue. Aussi l'opinion publique a-t'elle promptement établi mon autorité à tel point qu'un simple avis sur carte suffit pour faire arranger les affaires sans procès.

Est-ce bien la peine de médire autant qu'on l'a fait du pays de La Mure. Il faut croire que les médisants avaient intérêt à le faire ?

*J'ai pour principe de m'occuper de mon Etude et de ma mairie, et de laisser le curé à son église, le Pasteur à son temple et le juge à son Prétoire. La vérité commence à se faire jour sur mon compte et j'ai eu le temps, je vous assure de méditer la phrase de Beaumarchais : "Calomniez" etc.**

M. Rajat, M. Lanchier, deux de mes anciens juges vous diront combien je suis délicat vis à vis des magistrats et sur tout ce qui touche à la fonction du juge. En un mot j'agis avec les autres comme j'aime qu'on agisse avec moi.

Tous les fonctionnaires de La Mure vous diront combien je me plais à les respecter, à les honorer, en ne touchant jamais à ce qui n'est pas de mon ressort, de même que j'aime à ce que mon indépendance absolue soit respectée.

Aussi, ai-je toujours d'excellents rapports avec tous mes fonctionnaires qui sont restés en général des amis que je me plais à obliger chaque fois que j'en ai l'occasion.

Mes occupations me retiennent dans mon cabinet et je ne sors jamais ce qui m'empêche point d'excellents rapports. Les légendes à La Mure ont fait leur long feu. Le curé Morel a dû se rendre à l'évidence et revenir de ses erreurs. Nous ne sommes et ne serons jamais des amis, mais enfin nous pouvons avoir des rapports administratifs qu'il a eu le tort de repousser durant 10 ans, grâce aux mauvais conseils dont il subissait l'influence intéressée. Vous voyez à quel résultat je suis arrivé après tant de tortures et de souffrances !

Allons, arrivez-nous au plus tôt et mille fois merci de la confiance que vous avez eue en moi en acceptant le modeste poste de La Mure.

Veillez croire, mon cher Ami, à mes meilleurs sentiments et à ma sincère affection.

Lettre à Mademoiselle Anthoard à La Mure²

1903, l'eau arrive en quantité. On construit 6 lavoirs publics couverts, abrités et éclairés la nuit ; 7 chalets de nécessité éclairés la nuit et 9 urinoirs publics. L'implantation de ces derniers ne convient pas à tous les habitants...

2. Cette lettre, comme les trois suivantes, est tirée du registre personnel, trouvé récemment, des copies de sa correspondance des années 1904-1906. Le système de duplication n'est pas bon si bien que quantité de lettres ne sont pas ou difficilement lisibles. Les lettres sont écrites d'une traite sans ratures, quelques mots soulignés. Toutes les lettres, qu'elles soient au préfet, à son cousin Auguste Chion ou à son neveu Léon sont paraphées de sa belle signature.

16 Décembre 1903

Mademoiselle

Je m'empresse de vous accuser réception de votre lettre de ce jour.

Permettez-moi, Mademoiselle, de vous demander un délai de quinze jours pour laisser achever la construction qui vous contrarie si vivement à l'heure qu'il est, et cela avec raison, je le reconnais volontiers.

Mais l'urinoir en question va être entouré de tôles et recouvert en métal. En sorte que de vos fenêtres vous ne verrez rien de ce qui se passera à l'intérieur.

Je transmets votre légitime protestation à M. Humbert architecte en le priant de faire activer la pose de l'entourage en tôle et la couverture.

Vous voudrez bien convenir que vous aviez en cet endroit un lavoir public, constamment occupé, ce qui n'était guère agréable à avoir sous les yeux. Vous aviez en outre tous les clients du café de la grande rue qui venaient sous un état d'ébriété satisfaire leurs besoins naturels contre votre maison, sous vos fenêtres.

(une ligne illisible). Cet emplacement pour un urinoir fermé a été convaincu de réaliser une double amélioration puisque le hideux lavoir a disparu du même coup.

Les personnes qui fréquentent le marché de la halle ne manquaient pas, vous le savez, d'aller satisfaire à leurs besoins sous vos fenêtres. Dorénavant vous n'aurez plus à souffrir ce spectacle. La pensée du Conseil Municipal a été, je vous l'affirme, une double amélioration qui sera achevée avant le jour de l'an.

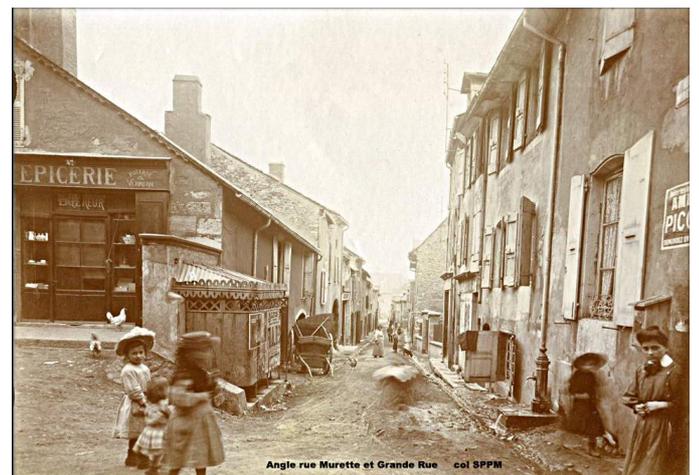
Et ma conviction est qu'après achèvement du travail, vous reconnaîtrez que le Conseil Municipal et M. Humbert architecte ont fait dans votre quartier une double amélioration appréciable. C'est ce que j'ai déjà répondu à vos voisines Mesdames Rebreyend. Elles ont bien voulu m'accorder un Crédit de quelques jours, crédit que vous ne refuserez pas vous-même, je l'espère tout au moins.

Veillez agréer, Mademoiselle, mes respectueuses civilités.

Le Maire, Chion-Ducollet



Le bassin au sommet de la rue Murette avant 1903, il est supprimé, comme tous les autres dans la ville, lors de l'installation d'un réseau de distribution d'eau à tous les Murois.



A la place du bassin on implante l'urinoir objet de la lettre. Un lavoir est construit au bas de la rue dans le quartier des Paras. La borne fontaine, en face de l'urinoir est installée en 1912. Merci à Roger Gaio pour cette très intéressante photo.

Lettre au Maire de Grenoble.

Chion-Ducollet gère les grosses sommes et les petites avec la même attention, tout bien doit

apporter un revenu : une maison achetée dans le but d'être détruite plus tard est louée dans l'intervalle, les pâturages du Serrioux sont aménagés pour en tirer un meilleur revenu... Dans ses comptes rendus aux Murois il présente les finances de manière optimiste, mais pour l'extérieur, dans ses demandes de subvention ou d'emprunt, la Mure est pauvre et mérite d'être aidée. Cette lettre dévoile sa stratégie, à la limite de la mendicité, pour fleurir à bon compte le jardin de ville.

2 juin 1904

Le Maire de La Mure

A Monsieur le Maire de la ville de Grenoble

Monsieur le Maire et honoré Collègue

Sous les administrations de MM. Edouard Rey et Gaché, vos honorables prédécesseurs, j'avais demandé et obtenu pour la Ville de La Mure, qui a créé un square au devant du Collège, quelques plans de fleurs annuelles sans utilisation, c'est-à-dire après toutes les plantations de la Ville de Grenoble.

N'ayant pas les ressources nécessaires pour faire des achats de plans, je prends la liberté, comme les années précédentes, de solliciter de votre obligeance, un lot de plants résiduels, s'il vous en reste de disponibles.

Avec mes remerciements anticipés, Veuillez agréer, Monsieur le Maire et honoré Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire de la Mure

Signé Chion-Ducollet

Lettre à son neveu Léon qui tient la ferme au Collet

A la chambre, lors d'une controverse avec Jean Jaurès au sujet du droit de sucrer le vin pour les petits exploitants et de faire une piquette pouvant se conserver au cours de l'année, Chion-Ducollet s'est défini comme "agriculteur".

Il gère la ferme du Collet avec son frère et son neveu Léon et à l'occasion il aime aller sur les foires et jouer au maquignon.

17 décembre 1905

Mon cher Léon

Tu me demandes trois cents francs par télégramme comme tu le ferais avec ton banquier, sans avis préalable, Léon, sans même penser que tu peux me mettre dans l'embarras ou la gêne. Il est bien vrai que j'avais consenti à appareiller le taureau, puisque je suis allé à la foire de Laffrey et au concours du Villard, alors que j'avais pris à l'avance mes dispositions.

Et si j'en crois ce que ton père a dit téléphoniquement à Adrienne, dimanche dernier, tu aurais acheté le taureau des Dames Martin, depuis quelques jours déjà. Mais voila, le temps t'a manqué pour me prévenir et la veille de prendre livraison tu t'aperçois qu'il te faut de l'argent !

Il est bien évident que tu ne vois dans tout cela, dans ta manière d'agir aucun manque d'égard, aucune légèreté, loin de là tu trouves même que ton procédé est plus que parfait. Je me permets d'en juger autrement, au risque de te surprendre.

Je t'envoie les trois cents francs sous ce pli recommandé, en trois billets de 100 F chacun.

Ton père voulait encore aller hier au Villard pour appareiller le jeune taureau. Je n'y ai pas consenti, parce qu'il fallait deux cents francs au moins et que nos écuries sont pleines.

Nous n'avons rien vendu et toujours acheter ! Je sais bien qu'il faut profiter de certains moments et l'idée de ton père n'est point mauvaise. Mais l'argent, toujours l'argent alors qu'ici, avec ma construction j'emprunte à M. Gautiers !

Puis encore me faire reprocher que je vous écrase de travail, que je vous tue tous avec mon bétail ! Pas très encourageants ces reproches assurément mérités ! Qu'en penses-tu ?

Et ton père ne savait pas où tu étais dimanche puisqu'il te croyait à La Mure.

Je voudrais cependant savoir ce qui se passe à la maison, qu'allons nous faire avec les grosses vaches ? Essayer encore de vendre ou à défaut engraisser ? J'ai écrit à M. Désiré Blanc, pas de réponse. J'ai parlé à plusieurs maquignons mais le poids et le prix les rendent muets.

Allons nous vendre les deux boeufs ou les hiverner ?

Et si nous les vendons au printemps, les deux jeunes taureaux, bien gras, bien partis pour grandir ne vont-ils pas être arrêtés, esquinés, comme toujours à la maison, par des travaux au dessus de leur forces, et alors perte certaine.

Je voudrais cependant être tenu au courant et il me semble que j'en ai quelque peu le droit.

Si cela ne te dérange pas trop, tu me ferais plaisir de me répondre, puisque mes occupations ne me permettent pas de me rendre au Collet pour me renseigner.

Peut-être à tort, mais je t'avoue que je ne suis pas bien content.

Ton oncle, Chion-Ducollet

Délinquants, gendarmes et juges..., lettre au préfet

Chion-Ducollet, pendant ses mandats de maire, a travaillé avec 9 préfets, il a beaucoup correspondu avec eux, toujours très déférent mais ferme sur ses décisions contestées, en général il les impose par sa grande connaissance du droit.

Cette lettre est toujours d'actualité, on entend toujours les récriminations des policiers qui arrêtent les délinquants et se plaignent de les retrouver rapidement après le passage chez le juge. Seul le vocabulaire est changé, on ne parle plus de mendiants.

9 novembre 1905

Le Maire de La Mure, Conseiller Général de l'Isère

A Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre circulaire du 3 novembre courant relative à la répression du vagabondage et de la mendicité.

Presque tous vos prédécesseurs, Monsieur le Préfet, se sont occupés de cette grave question. Très régulièrement le Conseil Général de l'Isère renouvelle ses plaintes, ses doléances auprès des Pouvoirs Publics. Vos interventions, vos recommandations sont excellentes en tous points et nous vous en savons bon gré.

Mais malheureusement elles resteront lettre morte, à moins que vous n'obteniez le concours effectif de M. le Procureur Général et des Tribunaux Correctionnels.

J'ai constaté moi-même et assez souvent qu'un vagabond ou un mendiant arrêté par nos agents municipaux ou par la Gendarmerie, arrivé devant le Magistrat du Parquet, était alors mis en liberté immédiatement à la barbe des gendarmes. L'individu ainsi relaxé prenait le premier train et arrivait à La Mure pour provoquer, se moquer des gendarmes et du Maire. Il m'est arrivé de faire arrêter et conduire devant le Parquet un mendiant insolent jusqu'à trois reprises successives.

De tels faits, Monsieur le Préfet, vous convaincront que la vigilance des Maires et des Gendarmes sont plus que paralysés. Vigilance et devoirs sont anéantis autant que les prescriptions de vos circulaires.

Au Parquet de Grenoble, où je me suis plaint quelquefois, il m'a été répondu que les crédits pour frais de justice étaient insuffisants et que la Chancellerie donnait des instructions dans le sens de relaxer des prévenus ordinaires en vue d'économies.

Je me permets donc de vous prier, Monsieur le Préfet, de demander l'appui des magistrats de l'ordre judiciaire pour l'exécution de la loi et de vos instructions. M. le Procureur Général en référera à M. le Garde des Sceaux et nous pourrons ainsi obtenir une protection effective.

Vous pouvez être assuré du concours et de la vigilance des Municipalités et de la Gendarmerie si vous arrivez à les mettre à l'abri des moqueries et des provocations des délinquants très au courant de ce qui se fait dans les Parquets

Nota : les renseignements qui précèdent pourront être confirmés par la Gendarmerie, si elle est invitée à dire la vérité et tout ce que l'expérience lui a démontré.

Extraits de la correspondance avec Auguste Chion pendant la guerre³

Même après ses fonctions municipales Chion-Ducollet reste un personnage influent, président de la caisse d'épargne, de la société de musique, de la société d'éclairage, de sociétés mutualistes, toujours juge suppléant bénévole et seul juge pendant la durée de la guerre. Mauvais perdant, ces fonctions lui permettent une guérilla avec la municipalité.

Il entretient, pendant la guerre, une correspondance avec Auguste Chion, un cousin éloigné qui a été dans les dernières années son secrétaire de mairie, puis, après la défaite de 1912; travaille à la caisse d'épargne, il est mobilisé, à l'arrière, pendant la guerre avec un demi-traitement.

Ses neveux du Collet, Léon et Martial, sont mobilisés au front.

7 novembre 1914

"[...] Le service de la justice de paix est bien moins chargé qu'en avril et mai dernier. Il y a à faire chaque jour, les audiences peu chargées. Je ne me fatigue pas trop

Vous dites vrai. En remplissant cette fonction je contribue pour ma part à la défense nationale, puisque je rends disponible un fonctionnaire de plus pour l'armée. C'est en effet une satisfaction pour moi.

D'autre part mes ennemis sont navrés de voir en mes mains le pouvoir judiciaire, ce qui ne me déplaît pas non plus.

Je me ménage autant que possible, cette semaine prochaine, il y aura deux enquêtes, accidents du travail, à La Motte et à Susville. Je délèguerai M. Laval.

"[...] Les événements semblent prendre bonne tournure tant en Belgique qu'en Pologne. Les espoirs sont grands et je crois, bien fondés [...]"

4 décembre 1914

"[...] Je ne me surmène pas, mais je suis assez occupé surtout pour recevoir les plaideurs et les autres clients de la Justice de Paix.

"[...] Nous avons grand besoin de la Russie pour refouler les Allemands ! Mais il ne faut pas compter sur une paix prochaine, ce serait vraiment s'abuser ! La guerre sera longue et très meurtrière ; il faut s'armer de patience et avoir confiance dans le Gouvernement et dans les Généraux qui commandent à nos soldats.

Léon et Martial se portent bien, ils écrivent très souvent, Léon nous paraît bien plus courageux que dans les débuts. Ils sont bien nourris, bien habillés, bien commandés et dans l'arme qui leur plaît.

A La Mure, il court des bruits bien odieux sur nos "sociaux" prisonniers de guerre !⁴ Qu'y a-t-il de fondé ? je l'ignore, mais cette attitude sur le champ de bataille fait l'objet de toutes les conversations qui ne sont pas approbatrices, loin de là ! [...]"

9 février 1915

"[...] Je n'avais jamais eu des crises aussi aiguës de rhumatisme dans le côté droit. En décembre, plus de 15 jours ; et voilà qu'en février je suis à nouveau pris ! mais il n'y a rien à faire, si non de souffrir avec patience et résignation. Je suis tenté d'accuser ce ces souffrances mon

3. Un grand merci à Claudine et Marie-Claire Déchaux qui nous ont confié cette correspondance permettant de mieux connaître l'homme et son l'époque.

4. Allusion aux mutineries avec refus d'obéissance qui ont eut lieu dès le début et tout le long de la guerre, que veut dire Chion-Ducollet par ce mot de "sociaux" ? Aujourd'hui on s'accorde pour dire que ces mouvements n'étaient pas politiques.

traitement thermal de 1914 ! "

"[...] Je crois fermement que la guerre prendra fin en 1915, mais que de terribles moments il nous reste à traverser pour arriver jusqu'au bout !

"[...] Je reste fermement convaincu de la victoire finale. Nous allons voir venir de nouveaux alliés."

11 mai 1915

*"[...] grippe solide qui ne veut pas me lâcher et travail excessif de la Justice de Paix. [...]
Il me semble que nous allons vers un déclenchement de l'Italie et de la Roumanie "*

12 août 1915

"[...] Je suis à La Motte depuis samedi dernier. Les eaux ne me font rien, mais pour le principe, il faut faire une saison ! je la fais dans toutes les règles.[...]

PS. Comme à habitude les clients viennent me traquer à La Motte comme à La Mure, je ne peux pas m'en défendre !!"

24 septembre 1915

"[...] Le beau temps de septembre nous a décidés de venir passer une semaine à la maison paternelle. Je sais d'autre part que ma venue au Collet fait grand plaisir à Léon. Il y a du bétail à vendre, des récoltes, des denrées, il aime à ce que je donne mes avis.

Le 22 nous sommes allés à la foire de Monestier où nous avons conduit deux jeunes boeufs, non vendus. La foire de Saint Mathieu, réputée la plus forte de l'année, était piètre cette année. Peu de bovins, des moutons et brebis. Mais il y avait du populo en assez grand nombre.

Nous avons laissé la Villa à la garde d'Emile Brachon, pour la nuit, et le jour à Arthaud pour donner à manger aux lapins.

Toujours rien dans la rétribution du Juge de paix intérimaire ! ma présence sur le siège doit fatiguer les gens du bloc et les cléricaux. Si Perrier⁵ n'a pas pu me dévisser il a tout au moins réussi à me couper les vivres. Je n'en continuerai pas moins à assurer le service. [...]

Nous tenons une véritable sécheresse, si la pluie ne vient pas on ne pourra pas faire les labours et les emblavures.

L'énorme production d'obus et autres engins que vous me signalez n'est pas un signe de fin de guerre, au contraire !

La campagne d'hiver ne fait plus de doute. Pauvres "poilus" dans les tranchées ! Je conserve une grande confiance dans l'issue finale, quand même car les Anglais ne lâchent pas pied facilement.

Si la France avait eu des mitrailleuses et des canons et des munitions, elle n'en serait pas arrivée à se voir envahie par les Barbares !

9 octobre 1915

"J'ai la douleur de vous faire part du décès de Léon, tué à l'ennemi le 28 septembre et inhumé le 29. Nous n'avons pas de détail.

Pinféri l'a vu et lui a parlé l'ayant rencontré porté sur un brancard vers l'ambulance. Il aurait été blessé grièvement à la cuisse ! C'est tout ce que nous savons.

Sa pauvre femme est bien digne de pitié.

Quel malheur pour notre famille et pour moi en particulier ! Cette mort vient empoisonner mes vieux jours !

16 décembre 1915

"[...] Depuis la mort de Léon, je suis très souvent indisposé : indigestions, coliques et molaires.

5. Il s'agit de Léon Perrier (1873 - 1948), député qui a remplacé Chion-Ducollet, qui ne se représentait pas, en 1910. Tous les deux de la tendance radicale mais en nette opposition. Chion-Ducollet, électron libre, à l'élection de 1906, était candidat dissident et avait, au deuxième tour, battu le candidat officiel du parti qui était devant lui au premier tour.

J'en connaît les causes ! [...]

La guerre me paraît loin d'être à ses fins ! Les tergiversations dans les affaires des Balkans nous ont acculés à une fâcheuse situation. Cependant je ne désespère pas."

19 mars 1916

"[...] Nous avons la fillette de Léon à la maison, elle nous fait endéver, pas une minute en paix. Elle est robuste et nous paraît intelligente ; même déjà rusée.

Je ne vais pas trop mal et travaille sans peine. Mais la lecture des journaux absorbe la majeure partie de mon temps.

Il me semble que l'affreuse guerre prendra fin en 1916 et que nous serons victorieux. La bataille de Verdun est un indice significatif."

5 décembre 1916

"[...] Ma vieillesse est désormais empoisonnée par la mort de Léon, mort glorieuse il est vrai, mais enfin c'est le vide, le néant pour moi.

Je comprends votre désir de voir venir l'heure des réparations à La Mure, mais cette heure ne viendra qu'après ma mort. Je souhaite que vous assistiez avec mes neveux et nièces et en preniez-vous même votre part."

7 janvier 1917

"[...] Malgré ma pénible situation de santé je ne me plains pas. D'autres sont plus fracassés que moi, sans l'avoir mérité, alors que votre serviteur a par trop abusé du travail et a bien cherché le mal dont il est affligé ! Il faut savoir être philosophe, alors que j'ai été rude administrateur. La Raison doit dominer en tout et partout. [...]

Oui, espérons pour 1917 la fin de la terrible guerre par une Paix dictée par les alliés. De Paix Boche ? non, il n'en faut pas. Le sang de mon neveu Léon et de tant d'autres crie vengeance, il faut qu'elle vienne ! [...]

La veuve de Léon et sa petite Fernande sont venues passer les fêtes de Noël et du jour de l'an à La Mure, Fernande est fort gentille et déjà raisonnable, elle sait bien se faire aimer et même gâter."

30 novembre 1918

"Je viens de signer votre mandat de 108,33 F pour 1/2 traitement. Je suppose que ce sera l'avant dernier. Décembre va vous ramener à La Mure. [...]

La fin de la guerre a réjoui beaucoup de personnes. Chez nous, il y a eu et il y a satisfaction très grande, mais de joie ? non, car Léon ne rentrera pas !! et vous savez quelle tristesse sa mort nous a apportée. Voir rentrer ses camarades constitue un renouvellement de douleur. Ainsi pas de drapeaux à la maison, et des larmes ont coulé en pensant à Léon.

La satisfaction de la fin de la guerre sera double pour nous, à cause du retour de Martial."

Chion-Ducollet décède le 6 février 1920, il a 71 ans.